



EXPOSITION ARTS-AUX-PARCS 2024

APPEL DE DOSSIERS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Le lundi 5 février 2024

APERÇU GÉNÉRAL

Arts-aux-Parcs est une exposition en arts visuels et métiers d'art qui se déroulera le samedi 25 et le dimanche 26 mai 2024. L'événement aura lieu à l'école du Sommet, au 2197, montée Paiement à Val-des-Monts. Cette municipalité fait partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Située au nord de Gatineau, à une quinzaine de minutes de son centre-ville, Val-des-Monts profite d'une affluence de villégiateurs de mai à octobre en raison de la proximité de la ville d'Ottawa et de la présence de nombreux lacs sur son territoire.

Maintenant à sa huitième présentation, Arts-aux-Parcs jouit, depuis le début, d'une réputation d'accueil chaleureux pour les exposants tout en leur permettant de côtoyer une clientèle avide de découvertes artistiques. Le comité organisateur de l'exposition Arts-aux-Parcs vous invite donc à vous inscrire et à participer à cet événement qui, cette année, sera sous la présidence d'honneur de Catherine Kammer-Mayer, propriétaire du resto-bistro Maison Melda à Val-des-Monts. Nous aurons aussi le bonheur d'accueillir, en tant qu'artiste invitée, la peintre Marie-Claude Courteau, de Valleyfield, récipiendaire du prix Coup de cœur des pairs de l'exposition Arts-aux-Parcs 2023.

Alors, bienvenue à Arts-aux-Parcs 2024!

Francine Gosselin
Responsable de l'inscription des artistes et artisans
OBNL Arts-aux-Parcs des Monts
819-671-0774

RENSEIGNEMENTS

1. Sélection des exposants :

- Un comité de sélection externe, le jury, sera responsable de l'évaluation de tous les exposants.
- Une réponse d'acceptation ou de refus sera envoyée à tous les candidats vers la mi-mars.

Critères de sélection : les critères de sélection sont basés sur l'originalité, la composition et la technique des œuvres. Ces dernières doivent être originales.

2. Coût :

Le coût de l'inscription est de 120 \$ pour la durée de l'exposition. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera fait après le 15 avril 2024.

3. Services :

- **Nourriture**

- Eau et café gratuits sur présentation de votre cocarde qui vous sera remise à votre arrivée.
- Déjeuner et dîner sans frais - samedi et dimanche.
- Des rafraichissements et diverses bouchées seront disponibles au **Café des Artistes**.

- **Publicité**

Affiches, dépliants et signets promotionnels d'Arts-aux-Parcs seront déposés dans les commerces et les lieux publics de la région. Un carton postal sera envoyé à tous les résidents de Val-des-Monts. La version électronique de toute la publicité sera disponible pour les exposants. La page Facebook et le site Web d'Arts-aux-Parcs serviront aussi à promouvoir l'exposition Arts-aux-Parcs 2024.

- **Prix :**

- **Prix Coup de cœur du public** : un montant de 500 \$ sera remis à l'exposant ayant récolté le plus grand nombre de votes du public.
- **Prix Aperô** : Un premier tirage au sort sera effectué parmi les billets de vote complétés par les visiteurs. Le gagnant pourra sélectionner une œuvre de

son artiste ou artisan coup de cœur. Arts-aux-Parcs des Monts s'engage à acheter cette œuvre jusqu'à une valeur maximale de 500 \$.

- **Prix Arts-aux-Parcs** : un second tirage au sort sera effectué parmi les billets complétés par les visiteurs. Le gagnant pourra sélectionner une œuvre de son artiste ou artisan coup de cœur. Arts-aux-Parcs des Monts s'engage à acheter cette œuvre jusqu'à une valeur maximale de 300 \$.

- **Prix Coup de cœur des pairs** : un montant de 500 \$ sera remis à l'exposant ayant récolté le plus grand nombre de votes de la part de ses pairs exposants. La désignation d'artiste invité lors de l'exposition 2025 accompagne ce prix.

- **Prix du Jury** : un montant de 500 \$ sera décerné à l'artiste ou l'artisan qui a obtenu le plus de points de la part du jury.

- **Prix aux élèves** : deux montants de 50 \$ par école seront remis à deux élèves de chaque école participante.

- **Emballage**

L'emballage des œuvres vendues est offert gratuitement.

4. Horaire :

Le samedi 25 mai 2024	<ul style="list-style-type: none">- Installation à partir de 6 h 30- Déjeuner pour exposants et bénévoles entre 8 h 30 et 9 h 30- Ouverture au public de 10 h à 17 h- Goûter offert aux exposants et aux bénévoles vers midi- Un 5 à 7 est offert pour socialiser entre exposants, les invités et les bénévoles.
Le dimanche 26 mai 2024	<ul style="list-style-type: none">- Déjeuner pour exposants et bénévoles entre 8 h 30 et 9 h 30- Ouverture au public de 10 h à 17 h- Goûter offert aux exposants et bénévoles vers midi- Remise des prix à 16 h 15- Clôture de l'exposition et démontage à 17 h.

5. Exposants :

Un emplacement de 8' x 8' est assigné aux exposants. Chacun devra respecter l'espace qui lui est alloué.

Une table (2'x6') et deux chaises sont disponibles à la demande des exposants.

- **Grillages** : Les organisateurs d'Arts-aux-Parcs utiliseront des grillages pour délimiter les emplacements des exposants. Chaque grillage en métal noir mesure 2' x 6' pour les murs de côté et 2' x 8' pour le mur du fond.
- **Présence** : Chaque exposant doit être présent durant les heures d'ouverture : samedi et dimanche de 10 h à 17 h.
- **Éclairage** : L'organisation de l'événement fournit le réseau électrique pour l'éclairage. Chacun des exposants est responsable de son raccord au réseau. Les lumières DEL sont fortement recommandées.

6. Responsabilités :

- L'exposant est responsable de l'installation de son matériel et de ses œuvres.
- Les œuvres exposées doivent être exclusivement authentiques et originales.
- Les toiles doivent être encadrées ou peintes sur les côtés.
- L'exposant demeure le seul responsable de son inventaire et est responsable d'obtenir la couverture d'assurance nécessaire s'il le souhaite et dégage Arts-aux-Parcs des Monts de toute responsabilité.
- Chaque exposant est responsable du paiement de chacune de ses ventes. Arts-aux-Parcs des Monts offre un **système de paiement Square** à la caisse centrale (**Café des Artistes**), utilisable sans frais.

7. Clôture de l'évènement :

Le démontage se fera le dimanche 26 mai 2024 à partir de 17 h seulement, après la remise des prix.

8. Hébergement :

Grâce à l'hospitalité de citoyens de Val-des-Monts, notre OBNL peut offrir l'hébergement aux exposants provenant de l'extérieur de la région de l'Outaouais.

9. Procédure d'installation :

À votre arrivée à l'école du Sommet, vous vous dirigez dans la cour d'école et vous entrez votre matériel par la porte de garage attenante au gymnase. Un bénévole vous dirigera vers votre emplacement, déjà monté, pour l'installation de vos œuvres.

Renseignements supplémentaires :

Francine Gosselin, responsable de l'inscription des artistes et artisans
819-671-0774 ou artsauxparcs@gmail.com

 Facebook : arts-aux-parcs, organisme à but non lucratif et le site Web

www.artsauxparcs.com